

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

Principe d'investissement ISR

Palatine Asset Management s'appuie :

- ↳ sur les analyses extra-financières de Moody's ESG Solutions quand elles existent
- ↳ mais également sur les informations recueillies en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR

Pour les notations sur vingt de chacun des 6 critères suivants : les ressources humaines, les comportements sur les marchés, les droits humains, l'environnement, la gouvernance d'entreprise et l'engagement sociétal. Une moyenne pondérée en fonction des secteurs d'activité est ensuite effectuée.

La notation retenue est de type Best-In-Universe, une réduction de 20% de l'univers est appliquée à l'univers thématique défini en interne.

La note globale du portefeuille sur 20 est obtenue en calculant la moyenne pondérée par le poids des titres détenus dans l'actif net hors trésorerie.

Les indicateurs liés aux objectifs de développement durable sont calculés à partir des données de Moody's ESG Solutions. Deux scores sont établis à partir du comportement de l'entreprise et de sa contribution à l'ODD en question. Une échelle de notation définie en interne allant de -1 à 1 permet de calculer une moyenne pondérée pour chacun des deux scores qui sont additionnés pour obtenir le score final. La mesure de la contribution aux ODD 9 et 13 est utilisée pour déterminer la surperformance ESG du fonds dans le cadre du Label ISR.

Les risques climatiques et les indicateurs d'impacts environnementaux sont calculés à partir des données de S&P Trucost.

Les indicateurs social, de gouvernance et de droits humains sont calculés à partir des données Moody's ESG Solutions et BLOOMBERG.

L'univers initial est composé d'environ 900 valeurs, le filtre thématique le réduit à 350 valeurs et le filtre ISR permet de sélectionner des titres parmi environ 270 valeurs.

Note ISR du portefeuille

Palatine Planète : **12,00 / 20** (périmètre 100%)
Univers d'investissement de l'OPC : **11,02 / 20** (périmètre 99,77%)

Historique des notes

Note Sept. 2021	Note Déc. 2021	Note Mars 2022	Note Juin 2022
11,88/20	12,03/20	12,03/20	11,61/20

Les indicateurs d'impact

		OPC	Benchmark
INDICATEURS DE SUPERFORMANCE (Label ISR) Score sur une échelle de -2 à 2	Score de contribution à l'objectif de développement durable n°9	0,70***	0,42**
	Score de contribution à l'objectif de développement durable n°13	0,87***	0,60**
OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE (Score sur une échelle de -2 à 2)	Score de contribution à l'objectif de développement durable n°3	0,82***	0,55**
	Score de contribution à l'objectif de développement durable n°7	1,05***	0,80**
	Score de contribution à l'objectif de développement durable n°11	0,96***	0,61**
	Score de contribution à l'objectif de développement durable n°14	0,69****	0,45**
AUTRES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX	INTENSITE CARBONE (C/R) (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 amont et aval	3 509,69*	1 882,95**
	EMPREINTE CARBONE (C/V) (tonnes CO2e/EUR mn) Scope 1, 2 & 3 amont et aval	2 452,72*	1363,54**
	MIX ENERGETIQUE : Production d'énergie renouvelable attribuée en GWH	26,46*	9,09**
	RISQUE DE TRANSITION Exposition aux industries extractives et aux réserves fossiles (%)	0,65*	0,09**
INDICATEUR SOCIAL	% moyen de femmes au conseil d'administration	41,02**	36,45**
INDICATEUR DE GOUVERNANCE	% moyen d'administrateurs indépendants au CA	67,46**	69,02**
INDICATEUR DROITS HUMAINS	% des sociétés ayant signé le Pacte Mondial des Nations-Unies	76,46***	79,19**

* Périmètre 91% ** Périmètre 99% *** Périmètre 93% **** Périmètre 88%

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

Notations moyennes ISR par secteur d'activité des titres vifs

	PALATINE PLANETE		UNIVERS D'INVESTISSEMENT PALATINE PLANETE	
	Score ESG	Allocation	Score ESG	Allocation
INDUSTRIES	14,48 / 20	37,43%	13,47 / 20	16,05%
TECHNOLOGIE	18,03 / 20	13,43%	14,95 / 20	9,39%
SANTÉ	16,67 / 20	8,22%	14,23 / 20	29,88%
MATÉRIAUX DE BASE	13,3 / 20	3,79%	13,86 / 20	7,72%
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE	17,1 / 20	3,7%	14,17 / 20	10,41%
CONSOMMATION DE BASE	16,7 / 20	3,49%	12,5 / 20	13,25%
ENERGIE	14,2 / 20	1,22%	13,12 / 20	4,09%
SOCIÉTÉS FINANCIÈRES			13,75 / 20	0,14%
TÉLÉCOMMUNICATIONS			15 / 20	0,95%
NON IDENTIFIÉ			10 / 20	1,9%

Détail des 5 principales lignes en titres vifs du portefeuille avec leurs notes ISR

Actif	Pays	Répartition thématique	Poids dans le portefeuille	Note ISR
ASML HOLDING	France	Technologie	6,6%	11,00 / 20
EDP RENOVAVEIS	Espagne	Services aux collectivités	5,5%	12,20 / 20
VINCI	France	Industries	4,7%	12,80 / 20
SAP	Allemagne	Technologie	4,6%	13,00 / 20
SCHNEIDER ELECTRIC	France	Industries	4,2%	14,60 / 20

Commentaire thématique

Les bâtiments représentent 40% des émissions de GES et de la consommation d'énergie en Europe. Il existe désormais une forte incitation via la réglementation et les plans de relance européens pour encourager les rénovations énergétiques, notamment :

- La Directive Européenne Efficacité énergétique (juillet 2021)
- Le plan Green Deal: 1 000 Mds€

Des réglementations nationales renforcent également les obligations de rénovations des bâtiments, à l'instar de Ma Prime Rénov' en France.

D'après les chiffres de la société, 20% des ventes de Legrand sont des solutions d'efficacité énergétique, pour le bâtiment, les datacenters. Ceci représentera 12mt de CO2 évitées par les clients en 2022-24.

Mais la société s'applique également des objectifs réalistes et validés par des tiers : réduction des scopes 1+2 de -50% et -15% des scopes 1+2+3 en 2030. Nous notons que Legrand est une des rares sociétés à se fixer un objectif (crédible) de réduction d'émissions incluant le scope 3.

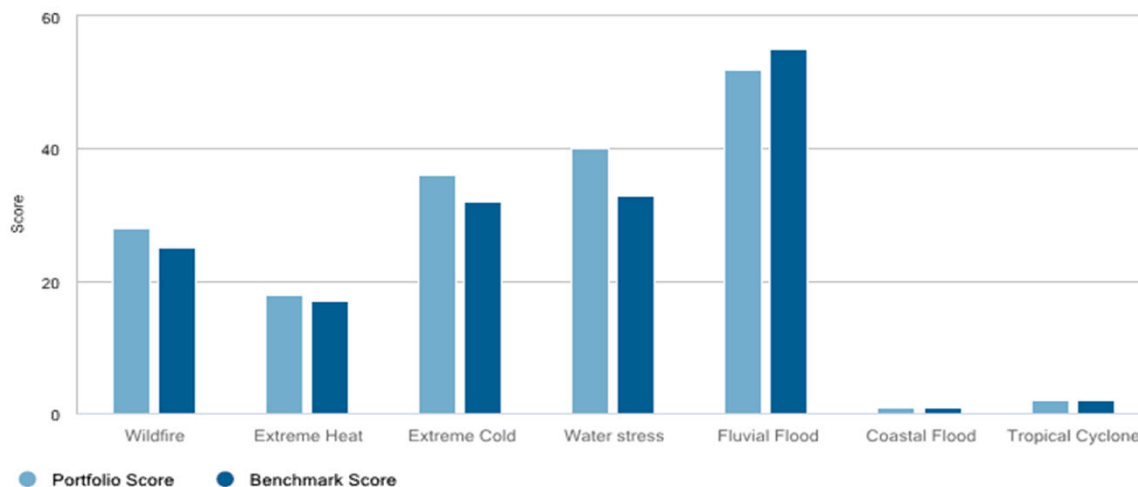
Le groupe se donne les moyens d'y parvenir en y rattachant une part significative de la rémunération variable (environ un tiers) du management aux objectifs CSR. Ceux-ci représentaient 17,5% de la rémunération totale du CEO en 2021.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

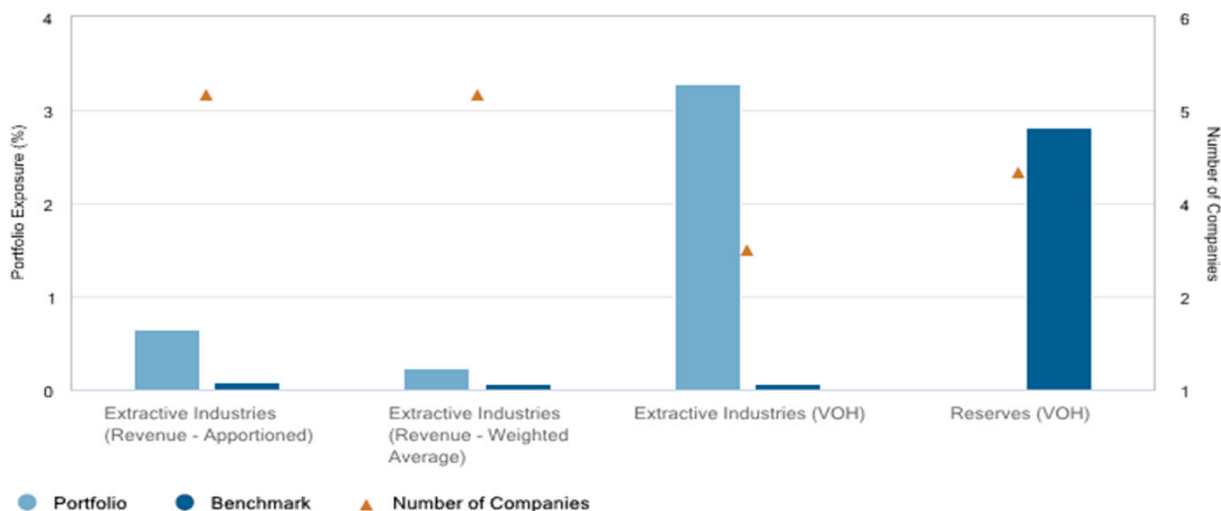
Les indicateurs de risques climatiques

Risques physiques : prévisions à l'horizon 2050

(Score par type de risque avec un scénario du type "risques élevés")

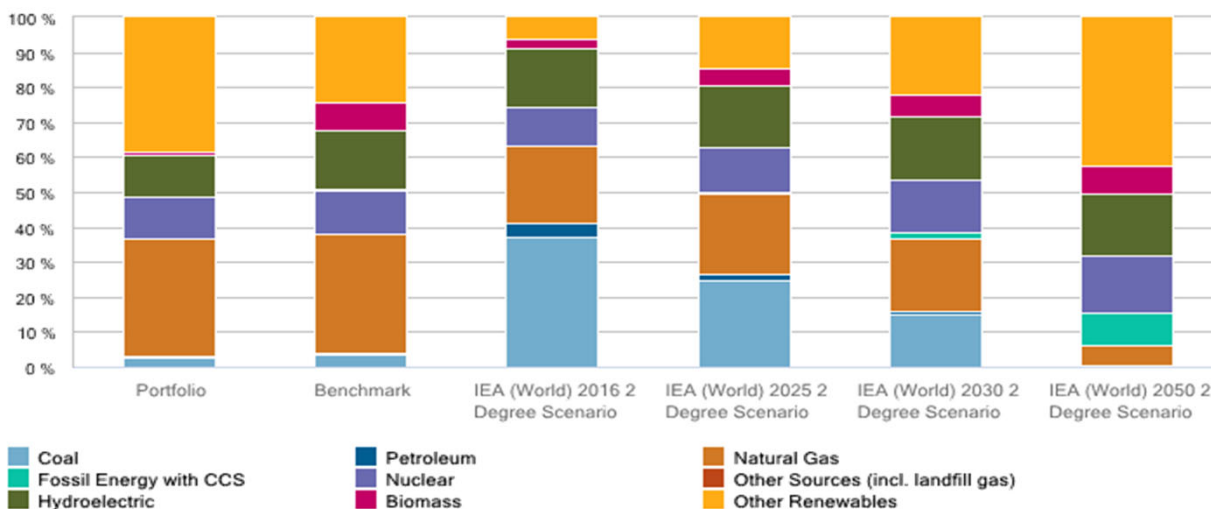


Risques de transition : Exposition aux secteurs extractifs et à leurs réserves



Trajectoire 2 degrés : Alignement avec des scénarios 2 degrés

de l'IEA (International Energy Agency) sur différents horizons de temps



Méthodologie (1/2)

(A) L'EMPREINTE CARBONE :

Concernant le calcul de l'empreinte carbone des portefeuilles, les données utilisées sont fournies par S&P (ex Trucost) et les portefeuilles sont rebasés sur 100 (base action hors cash et trésorerie).

On distingue trois méthodologies distinctes chez S&P - Trucost:

- **La "carbon to value (C/V)"** : correspond à l'empreinte carbone telle que définie dans l'annexe I du modèle de déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 dit "SFDR".
 - **La "carbon to revenue (C/R)"** : correspond à l'intensité carbone du portefeuille rapportée au chiffre d'affaires des entreprises détenues dans le portefeuille.
 - **La "weighted average carbone intensity (WACI)"**, soit l'intensité carbone pondérée par le poids de l'entreprise dans le portefeuille sans facteur d'attribution et peut donc être appliqué plus facilement à d'autres classes d'actifs que les actions et les obligations.
- **Facteur d'attribution ("Apportioning factor, (AF)")**
 - Il existe deux métriques ("apportioning metric") possibles pour répartir/s'approprier les émissions de carbone d'une entreprise dans un portefeuille :
 - La capitalisation boursière ("Market Capitalization"), c'est-à-dire la valeur de toutes les actions en circulation d'une société cotée en bourse et/ou
 - La valeur de l'entreprise ("EV"), comprend la capitalisation boursière ainsi que la dette à court et à long terme et les liquidités au bilan.
 - Celles-ci permettent de s'attribuer une partie des émissions carbone en absolus (scope 1, 2, et 3) d'une entreprise sur la base d'un facteur de Attribution/répartition ("Apportioning factor, AF"). Cette mesure est construite autour du principe de propriété/détention pour les portefeuilles. On l'obtient en divisant la valeur des participations par la capitalisation boursière ou l'entreprise value.

$$\text{Apportioning factor (AF)} = \frac{\text{Current Value of investment}}{\text{Company's market Capitalization or EV}}$$

Deux calculs sont retenus dans le cadre des portefeuilles :

1. La "Carbon to Value (C/V)" :

- La métrique est calculée en "s'attribuant" une partie des émissions totales de CO2 absolues du portefeuille (Scope 1, 2 et 3). Le calcul est effectué en prenant les émissions totales de carbone en absolu (scope 1, 2 et 3a) réparties en utilisant le facteur d'attribution ("apportioning factor", qui utilise la capitalisation boursière ou la valeur de l'entreprise) et en les divisant par le total de la valeur des actifs d'un portefeuille à une date donnée. En normalisant les émissions totales de carbone, cette métrique permet de comparer des portefeuilles de tailles différentes. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros investis.

$$\text{Carbon to Value} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\text{current value of all portfolio investment}}$$

2. La "Carbon to revenue (C/R)" :

- Il s'agit de l'intensité carbone par chiffres d'affaires (C/R) du portefeuille et de son indice de référence en utilisant les émissions de carbone et les revenus absolus calculés sur la base du facteur de répartition. Le facteur de répartition est utilisé pour s'approprier une partie du chiffre d'affaires des entreprises, qui est utilisé au dénominateur à la place de l'actif net. Cette mesure donne une indication de l'efficacité carbone par rapport à la production, les revenus étant étroitement liés à la productivité. La métrique s'exprime en TCO2 par million d'euros de chiffre d'affaire.

$$\text{Carbon to Revenue} = \frac{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's Total GHG Emissions}_i}{\sum_{i=1}^N AF_i \cdot \text{Company's revenue}_i}$$

Pour les deux calculs :

- i = l'entreprise (i) et
- N = Nombre total d'entreprise détenues en portefeuille.

Concernant la contribution à la transition énergétique "ENERGY GENERATION MIX, "Apportioned renewables (GWh)",

- Cet indicateur représente la production totale d'énergie renouvelable répartie dans le portefeuille et celle de son indice de référence en GWh.
- Le pourcentage de la production électrique (% GWh) renouvelable du portefeuille est calculé en utilisant la répartition du chiffre d'affaires de l'entreprise (en millions d'Euros), notamment : La production d'énergie éolienne, solaire, hydroélectrique, de biomasse, houlomotrice et marémotrice, et géothermique.

Reporting extra-financier trimestriel au 30 septembre 2022

Méthodologie (2/2)

Concernant le risque de transition ("Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve") :

- L'exposition du portefeuille (%) ou le nombre d'entreprises dont le revenu moyen pondéré est supérieur à 0 % dans un ou plusieurs des secteurs suivants :
 - Exploitation souterraine de charbon bitumineux
 - Exploitation à ciel ouvert de charbon bitumineux et de lignite
 - Extraction de pétrole brut et de gaz naturel
 - Extraction de sables bitumineux
 - Extraction de gaz naturel liquide
 - Forage de puits de pétrole et de gaz
 - Activités de soutien aux opérations pétrolières et gazières

(B) INDICATEURS D'IMPACTS :

- **Indicateur d'impact social** : % moyen de femmes au board ("*Women on board = WoB*")
 - Concernant la part des femmes au sein des conseils d'administration ("CA"), le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage de femmes au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié son poids dans le portefeuille.

$$\% \text{ WoB in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ Women on board}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de gouvernance** : % moyen d'administrateurs indépendants ("% of indépendants in the PF")
 - Concernant le % moyen d'administrateurs indépendants au sein des conseils d'administration, le calcul effectué est de type moyenne pondérée, à savoir la somme des produits du pourcentage d'indépendants au sein de chaque CA des entreprises détenues multiplié par son poids de détention dans le portefeuille.

$$\% \text{ Independants in the PF} = \sum_{i=1}^n (\% \text{ independants}_i) \cdot (\text{company's weight in the PF}_i)$$

- **Indicateur de Droits Humains**
 - Le calcul de la moyenne des signataires est effectuée en prenant le nombre de signataire (Y) dans le portefeuille, rapporté au nombre de valeurs total détenues dans le portefeuille.

$$\% \text{ de signataire du UNGC} = \frac{\text{Nombre de signataire total}}{\text{Nombre total d'entreprises en portefeuille}}$$

La thématique des Droits Humains couvre directement 6 des 10 Principes du Global Compact des Nations Unies / Droits de l'Homme

P1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

P2 : Veiller à ne pas se rendre complice de violations des droits de l'Homme

Normes du travail

P3 : Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective :

P4 : Eliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

P5 : Abolir effectivement le travail des enfants

P6 : Eliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession

(C) INDICATEURS DE RISQUES CLIMATIQUES :

1. Notation de l'exposition aux risques physiques au niveau de l'entreprise

Concernant le risque physique, cette mesure prospective est calculée par S&P – Trucost sur différents types d'événements extrêmes :

- Incendies de forêt (Wildfire) : Risque de survenue d'un incendie de forêt en fonction de la zone modélisée de végétation brûlée.
- Vagues de chaleur (Heatwave) : L'occurrence de périodes de chaleur extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de chaleur excessive.
- Evaluation des vagues de froid (Coldwave) : L'occurrence d'un froid extrême par rapport aux conditions climatiques locales, mesurée sur la base du facteur de froid excessif
- Evaluation du stress hydrique (Waterstress)
- Evaluation des inondations (Flood) : Le risque d'inondation pluviale et fluviale à un endroit donné au cours d'une année donnée
- Evaluation de l'élévation du niveau de la mer (Sea Level) : Le risque d'inondation côtière et d'inondation permanente dû à l'élévation du niveau de la mer à un endroit donné pour une année donnée
- Evaluation des ouragans (Hurricane) : Indice composite représentant l'incidence historique et la gravité/force de l'activité des ouragans, typhons ou cyclones à un endroit donné.

2. Risque de transition :

Voir l'explication "Financial exposure to fossil Fuel industries & reserve": ci-dessus

3. Alignement avec une trajectoire 2°C

Ce graphique permet de comparer l'alignement du portefeuille à date avec différents scénarios 2°C à l'horizon 2025, 2030 et 2050 de l'Agence Internationale de l'Energie (IEA). Le contenu du graphique a été préparé par S&P - Trucost avec des données dérivées des scénarios 2 Degrés développés par l'IEA.

Ce document non contractuel ne présente pas un caractère publicitaire ou promotionnel. Les informations contenues dans ce document sont données à titre purement indicatif.

Pour tout complément, vous devez vous reporter au DICI et au prospectus. Sources : PAM, VIGEO, TRUCOST.

Palatine Asset Management - Société Anonyme au capital de 1 917 540 €

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 86 rue de Courcelles 75008 PARIS - 950 340 885 RCS PARIS

Une société du groupe BPCE

Site Internet : www.palatine-am.com - e-mail : Reporting@palatine-am.com - Tél : 01-55-27-96-29 ou 01-55-27-94-26